

Avenant N° 1 à l'avis de course

- 2 REGLES :

2.5 Les RSO quand elles s'appliquent, sont celles de la catégorie 3 **avec radeau**,

- 6 EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Supprimer le dernier alinéa

~~Chaque bateau devra avoir à son bord un téléphone Satellite actif et en fonction. Le numéro de téléphone devra être communiqué à l'AO lors des inscriptions.~~

Affiché le 29 mai 2022 à 13h00

L'Autorité Organisatrice

La Direction de course